

ANNEXE .AERO - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .AERO

version n° 1.2 du 17 octobre 2023

En complément du [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#) chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .AERO supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site internet](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans le [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#), notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .AERO.1. Organisation du nommage

.AERO est un gTLD exclusivement réservé à la communauté aéronautique. Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour le .AERO sont :

- Autorité de tutelle :
ICANN : <http://www.icann.org>
- Registre :
SITA : <https://information.aero/>
- Opérateur technique du Registre:
Identity Digital : <https://www.identity.digital/>
- Registrar :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .AERO.2. Règles d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .AERO Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .AERO, définies par l'ICANN, SITA et Identity Digital consultables aux adresses suivantes :

- Règles du registre :
<https://information.aero/registration/policies>
- Règles de l'opérateur technique :
<https://www.identity.digital/policies>
- Règles de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .AERO. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .AERO est disponible à l'adresse suivante:

<https://www.icann.org/en/registry-agreements/details/aero>

Article .AERO.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<https://www.gandi.net/fr/domain/tld/aero>

La période minimum d'enregistrement est de **2 ans**.

Identification

Les domaines en .AERO sont exclusivement réservés à la communauté aéronautique. Vous pouvez consulter les critères d'éligibilité sur ces pages:

- <http://www.nic.aero/registration/eligibility>
- <http://www.nic.aero/registration/policies/shortcuts>

Chaque enregistrement de domaine est associé à un identifiant spécifique « .aero ID », qui est une référence indiquant que Vous avez accompli avec succès le processus de vérification d'éligibilité. Avant de commander un nom de domaine en .AERO, Vous devez créer un « .aero ID » auprès de SITA:

<https://www.information.aero/node/add/request-aero-id>

Enregistrement

Une fois que SITA Vous a envoyé Votre « .aero ID », Vous pouvez demander l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine en .AERO, via Notre site web.

Certains noms sont réservés ou réglementés par le Registre:

- tous les domaines de 2 et 3 caractères sont réservés, ainsi que tous les termes réservés ICANN:
<https://www.icann.org/en/tlds/agreements/aero/aero-appendix-6-11jun09-en.htm>
- résumé des restrictions sur les noms:
http://www.nic.aero/registration/policies/name_restrictions
- liste des noms de domaine réservés:
http://www.nic.aero/registration/policies/reserved_names
- liste des codes réservés aux aéroports:
http://www.nic.aero/registration/policies/reserved_airport_codes
- comment enregistrer un nom de domaine réglementé:
http://www.nic.aero/registration/register_reserved/

Aucun enregistrement ou renouvellement de domaines en .aero ne sera accepté par le Registre en provenance ou associé aux pays et territoires suivants : Biélorussie, Cuba, Iran, Russie, Syrie, Corée du Nord, Venezuela, ainsi que les territoires ukrainiens contestés de Crimée, Donetsk, Louhansk, Kherson et Zapofizhzhia.

Article .AERO.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 2 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .AERO.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/fr/domain/tld/aero>

Article .AERO.6. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .AERO.7. Règlement des litiges

Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve aux politiques de résolution des litiges suivantes : UDRP, ERP et CEDRP.

« UDRP »: Politique de Résolution des litiges (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy)

L'UDRP s'applique aux litiges concernant des noms de domaine enregistrés, sur la base que le nom de domaine est identique, ou similaire au point de prêter à confusion, à une marque déposée sur laquelle le plaignant a des droits.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles sur ces adresses:

- Explications: <http://www.icann.org/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs: <http://www.icann.org/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles de procédure: <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Règlements ICANN concernant les litiges: <http://www.icann.org/udrp/>

« ERP »: Politique de Reconsidération (Eligibility Reconsideration Policy)

L'ERP, qui fonctionne par le biais d'une demande de reconsidération, s'applique lorsqu'un déposant souhaite contester une décision de SITA qui stipule:

- que le déposant ne répond pas ou plus aux critères d'éligibilité pour le .AERO, tels que définis dans la [Politique de gestion des domaines](#), et n'est donc plus autorisé à obtenir ou conserver un « .aero ID », ou
- si le déposant possède déjà un nom de domaine en .AERO, pour révoquer ce nom de domaine.

Les textes régissant l'ERP sont accessibles sur ces adresses:

- Principes Directeurs: <http://www.information.aero/registration/policies/erp>
- Règles de procédure: http://www.information.aero/registration/policies/erp_rules

« CEDRP »: Politique régissant la violation des restrictions d'enregistrement (Charter Eligibility Dispute Resolution Policy)

La CEDRP s'applique aux litiges concernant des violations des restrictions des conditions d'enregistrement sur des noms de domaine .AERO enregistrés, sur la base que le déposant ne remplit pas les conditions d'éligibilité mises en place par SITA.

Les textes régissant le CEDRP sont accessibles sur ces adresses:

- Principes Directeurs: <http://www.icann.org/tlds/agreements/sponsored/sponsorship-agmt-att12-13oct01.htm>
- Règles de procédure: http://www.information.aero/registration/policies/cedrp_rules

Autres litiges

Tous les litiges concernant des noms de domaine en .AERO non couverts par les politiques ci-dessus doivent être résolus par le procédé décrit ci-dessous:

- le plaignant notifie le litige par écrit à SITA,
- le plaignant, SITA, et les tierces parties doivent essayer de régler le conflit par voie de négociations,
- si les tentatives ci-dessus ne règlent pas le conflit, les parties acceptent de confier le litige à un [organisme d'arbitrage](#) (OMPI), et toutes les parties doivent accepter de se soumettre à la décision de l'arbitre. Le tribunal d'arbitrage se composera d'un arbitre unique. Le lieu d'arbitrage sera Genève (Suisse). La décision sera prise en conformité avec loi de la Suisse.

Article .AERO.8. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .AERO.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire n'est pas disponible sur Notre interface pour les .AERO. Cependant si Vous devez changer le propriétaire d'un nom de domaine en .AERO, veuillez contacter Notre service clients.

Article .AERO.10. Processus de destruction

À expiration, Nous suspendons le nom de domaine pour une durée de 45 jours, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .AERO.11. Obligations du titulaire

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut suspendre et/ou détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre et ses sous-traitants ainsi que leurs directeurs, administrateurs, employés, agents et affiliés contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec l'enregistrement de Votre nom de domaine. Cette obligation d'indemnisation perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Article .AERO.12. Droits du registre

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre se réserve le droit de refuser, annuler ou transférer tout enregistrement ou transaction, ou placer tout nom de domaine en statut de blocage (« hold »), suspension (« hold ») ou tout autre statuts similaire, si il le juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion :

- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN en vigueur ainsi que leurs amendements ultérieurs ;
- dont les informations ne sont pas fiables, exactes et à jour ou n'ont pas été mises à jour ou corrigées conformément aux règles et politiques du Registre et de l'ICANN ;
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une

- autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, employés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
 - pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faites par le Registre et/ou tout Registrar ;
 - conformément aux conditions générales et contrats du Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

-fin de l'annexe .AERO-